

Communiqué

PSC à Bercy : un choix scandaleux !

Bercy a informé l'ensemble des Fédérations représentatives ce jeudi 22 mai du choix de l'opérateur pour la santé et la prévoyance obligatoire à compter du 1er janvier 2026.

Pour la santé, leur choix s'est porté sur ALAN, une start up, société anonyme relevant de l'assurance de personne lucrative, sans réseau physique, financée par des spéculateurs, fonds d'investissement, etc..

Les Fédérations syndicales se sont unanimement insurgées contre ce choix contraire à ce qu'on a systématiquement porté. C'est pourquoi à l'unanimité, elles ont voté contre lors du comité de suivi qui s'est tenu jeudi.

Pour la 2ème fois, l'Etat souhaite attribuer à ALAN un marché ministériel qui est très au-delà des capacités d'un tel groupe. Les 134.000 actifs et leurs 84.000 ayants-droits, les 120.000 retraités et leurs 36.000 ayants-droits représentent un marché de plusieurs centaines de millions d'euros, dont la taille est **parfaitement démesurée** par rapport à un chiffre d'affaires d'un demi-milliard en 2024. Cet opérateur est toujours **déficitaire** depuis sa création, à hauteur de 54 millions d'euros en 2024 soit 11% de son chiffre d'affaires, comme toujours depuis sa création, et ne trouve son équilibre qu'en empruntant sur les marchés financiers.

C'est donc un choix **purement idéologique** au détriment de la stabilité et du besoin de proximité des agents et qui contrevient aussi **aux principes de solidarité républicaine** qui se retrouvent dans notre système global de protection sociale. **La CGT mettra tout en œuvre pour contester ce choix.**

L'accord ministériel «Protection Social Complémentaire», signé unanimement en juin 2024, est un cadre pour contraindre l'opérateur retenu à respecter ses engagements au service des agentes et des agents du ministère. Les améliorations des remboursements obtenues et les mécanismes de solidarité mis en place, doivent être respectés. Au vu de l'opérateur retenu, cela nous semble **impossible**.

Ce modèle économique a aussi pour conséquence de remettre en cause les principes de la **mutualité non lucrative**. Les conséquences seraient nombreuses pour l'opérateur historique à Bercy, dramatiques pour ses salarié.es et ses nombreux militant.e.s.

Un communiqué interfédéral a d'ores et déjà été adressé à l'ensemble des agents et agentes, un boycott des instances du dialogue social est enclenché.

La CGT Finances appelle l'ensemble des agents et agentes à se mobiliser, à commencer par la grève le 5 juin prochain pour obtenir la révision de cette décision néfaste pour leur santé.